

SAS A ET S SURGERES

Au capital de 8 000 Euros

Galerie du Centre Commercial E. Leclerc

Avenue Jean-Philippe Rameau

17700 SURGERES

RCS LA ROCHELLE 521 737 601

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 Décembre à huit heures.

Les associés de la SAS dénommée A ET S SURGERES au capital social de 8 000 Euros divisé en 800 actions de 10 Euros chacune, ayant son siège social à la Galerie du Centre Commercial E. Leclerc - Avenue Jean-Philippe Rameau - 17700 SURGERES, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

L'assemblée est présidée par Madame CHIRON Sylvie en sa qualité de Président associé de la société.

Après avoir déclarée qu'elle possède personnellement Quatre Cent Huit actions

Ci 408 actions

Madame CHIRON Sylvie constate la présence de :

La SAS ALAIN DEVELOPPEMENT représenté par Mr CHIRON Audran, propriétaire de Trois Cent Quatre Vingt Douze actions

Ci 392 actions

TOTAL DES PARTS REPRESENTEES 800 actions

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possède 800 actions sur les 800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination du liquidateur,
- Pouvoir au Président.

AC SC

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Président,
- Les textes des résolutions proposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Puis, le Président donne lecture des documents. Cette lecture terminée,

Il ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le Président soumet les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires décident la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation » et le siège social de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur : 19 rue de la Pépinière - 17000 LA ROCHELLE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés nomment, en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation, Madame CHIRON Sylvie demeurant 19 rue de la Pépinière - 17000 LA ROCHELLE.

Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale.

Madame CHIRON Sylvie ici présente, déclare accepter son mandat et ne pas être sous le coût des interdictions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

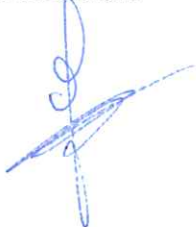
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs à Madame CHIRON Sylvie, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal est achevé à huit heures trente, et signé par les associés.

Mme CHIRON Sylvie
Présidente



SAS ALAIN DEVELOPPEMENT
représentée par Mr CHIRON Audran

